

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 avril 2021.

Date de la séance : 5 mai 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 3

Absent : 1

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET
- MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE
- Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND
- Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU
- Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY
- Aurélie MEJEAN-LAIPAIRE - M. Pierre MESURE- Mme Valérie MONTEIRO
- M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP
- MM. Bruno PONTRUCHER - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET
- Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Jean-Paul PRESLE procuration à M Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absent : Mme Nastascia ACCOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/05/05/008

OBJET : SIEG du Puy-de-Dôme : Travaux d'éclairage tennis extérieurs (convention complémentaire).

Monsieur MORIN rappelle qu'un court de tennis a été réalisé par l'entreprise ASNE au premier semestre 2020. La délibération n°20/10/01/007 du 1^{er} octobre 2020 a validé le projet d'éclairage de ce court.

Suite à la conclusion de l'étude de sol et de béton armé et à la modification de la commande d'éclairage, il est nécessaire d'ajuster le montant des travaux.

L'estimation de ces modifications a été chiffrée à 5 000 € HT. Conformément aux règles de financement du SIEG, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à 2 500 €. Monsieur MORIN précise que ce montant sera pris sur le budget investissement 2021. Il indique également que ce dossier, présenté à la commission «finances», au cours de sa réunion du 27 avril 2021, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, le SIEG.
- Accepter de verser le fonds de concours supplémentaire au SIEG pour un montant total de 2 500 €, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement relative à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *12 mai 2021*
Reçu en préfecture le *12 mai 2021*

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.